

OMPI



A/47/11

ORIGINAL : anglais

DATE : 15 août 2009

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

ASSEMBLÉES DES ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI

Quarante-septième série de réunions
Genève, 22 septembre – 1^{er} octobre 2009

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET
RELATIF A LA NOUVELLE CONSTRUCTION

Document établi par le Secrétariat

1. Le présent document contient le rapport sur l'état d'avancement du projet relatif à la nouvelle construction (document WO/PBC/14/9), qui sera soumis au Comité du programme et budget (PBC) de l'OMPI à sa quatorzième session, prévue du 14 au 16 septembre 2009.
2. La recommandation du PBC concernant ce document figurera dans le "Résumé des recommandations formulées par le Comité du programme et budget à sa quatorzième session, tenue du 14 au 16 septembre 2009" (document A/47/15).
3. *Les assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, sont invitées à approuver la recommandation formulée par le Comité du programme et budget concernant le document WO/PBC/14/9, telle qu'elle figure dans le document A/47/15.*

[L'annexe suit]

OMPI



WO/PBC/14/9

ORIGINAL : anglais

DATE : 6 août 2009

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

F

COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

Quatorzième session
Genève, 14 – 16 septembre 2009

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET RELATIF À LA NOUVELLE CONSTRUCTION

Document établi par le Secrétariat

1. Le présent document a pour objet de présenter au Comité du programme et budget (ci-après dénommé "PBC") un rapport sur l'état d'avancement des projets relatifs aux nouvelles constructions couvrant la période écoulée depuis que le précédent rapport sur le projet relatif à la nouvelle construction (document WO/PBC/13/5) et la proposition concernant le projet relatif à la nouvelle salle de conférence (document WO/PBC/13/6.c)) lui ont été présentés à l'occasion de sa treizième session tenue les 10 et 11 décembre 2008, et après l'approbation de ce dernier document par les assemblées des États membres de l'OMPI (ci-après dénommés ("assemblées") à la quarante-sixième session tenue le 12 décembre 2008 (voir le paragraphe 45 du document A/46/12 contenant le rapport).

PROJET RELATIF À LA NOUVELLE CONSTRUCTION (NOUVEAU BÂTIMENT ADMINISTRATIF ET LIAISON SOUTERRAINE SUPPLÉMENTAIRE ENTRE LE BÂTIMENT AB ET LE NOUVEAU BÂTIMENT)

a) *État d'avancement des travaux sur le site de construction*

2. Les travaux de construction progressent dans les délais en vue d'un achèvement en octobre 2010. À la date d'établissement du présent document, la situation concernant les trois phases principales des travaux de construction était celle décrite ci-dessous.
3. En ce qui concerne le nouveau bâtiment administratif ("phase I"), le gros œuvre pour tous les niveaux est bien avancé et devrait être achevé d'ici à octobre 2009; des travaux plus ciblés ont commencé aux différents sous-sols. La dalle toiture devrait être achevée plus tôt que prévu, c'est-à-dire avant la mi-septembre 2009.
4. En ce qui concerne la liaison souterraine entre le bâtiment AB et le nouveau bâtiment ("Phase II"), les travaux structurels principaux sont en cours et devraient être achevés en octobre 2009. L'ouverture de la nouvelle rampe d'accès au parking souterrain du bâtiment AB reste prévue pour octobre 2009, bien que des modifications soient mises en œuvre en vue de déplacer l'accès à cette future rampe du parvis du bâtiment AB au parvis du bâtiment GBI. Ces modifications découlent à la fois de la mise en œuvre des mesures de sécurité au titre des normes UN H-MOSS et de l'incidence prévue du projet relatif à la nouvelle salle de conférence sur ce secteur, si ce projet devait être approuvé par les assemblées à leur session de septembre 2009.
5. La version actualisée du calendrier indicatif pour la phase de construction fait l'objet de l'annexe.
6. Ainsi qu'il a été annoncé au PBC (paragraphe 51 et 52 du document WO/PBC/13/6.c)), la réalisation d'une partie de la liaison piétonnière souterraine entre le bâtiment AB et le nouveau bâtiment ("phase III") devrait être modifiée compte tenu des travaux d'excavation nécessaires pour le projet relatif à la nouvelle salle de conférence, si ce projet devait être approuvé par les assemblées à leur session de septembre 2009.
7. Un certain nombre de mesures conservatoires mineures ont dû être prises, et d'autres pourront également être nécessaires d'ici la fin de 2009, afin de tenir compte des préparatifs nécessaires à une éventuelle extension future du site de construction, si les assemblées approuvent le projet relatif à la nouvelle salle de conférence à leur session de septembre 2009. Le coût estimatif des mesures déjà mises en œuvre est minime et a été imputé au budget approuvé pour la phase I du projet relatif à la nouvelle salle de conférence (voir le paragraphe 13).

b) Budget actualisé et unifié et financement du projet

8. Il est rappelé que le PBC a recommandé et les assemblées ont approuvé à leurs sessions respectives tenues en décembre 2008, le budget actualisé et unifié du projet relatif à la nouvelle construction, ainsi qu'une "provision pour les modifications du projet" et une "provision pour divers et imprévus" (d'un montant cumulé de 16 millions de francs suisses) (documents WO/PBC/13/6.b), WO/PBC/13/10 (rapport, paragraphe 129) et A/46/12 (rapport, paragraphe 45)).

9. À la date d'établissement du présent document, la "provision pour les modifications du projet" (d'un montant d'environ 8,2 millions de francs suisses) a été intégralement utilisée pour couvrir le coût des modifications supplémentaires relatives au Centre informatique (2,5 millions de francs suisses environ) et de la mise en œuvre des mesures de sécurité au titre des normes UN H-MOSS (environ 4,5 millions de francs suisses). Le PBC et les assemblées des États membres ont été expressément informés du fait que ces deux postes de dépense constituaient les principales modifications en cours (voir le paragraphe 11 du document WO/PBC/13/6.b)). Le solde (environ 1,2 million de francs suisses) a été utilisé pour financer une grande partie du coût des installations nécessaires pour convertir le quatrième niveau souterrain en aire de stockage pour les différents services qui doivent emménager dans le nouveau bâtiment.

10. À la date d'établissement du présent document aussi, la "provision pour divers et imprévus" (environ 7,8 millions de francs suisses) a été utilisée pour couvrir le coût restant des installations nécessaires à la conversion du quatrième niveau souterrain en aire de stockage (0,66 million de francs suisses). Cette provision a depuis lors aussi servi à financer le coût supplémentaire imprévu des travaux d'infrastructure du cinquième niveau souterrain reliant le nouveau bâtiment au bâtiment AB ainsi que certaines mesures de sécurité découlant des normes UN H-MOSS mises en place dans le nouveau bâtiment et autour de ce bâtiment (pour un total d'environ 0,49 million de francs suisses). Le montant restant de 6,73 millions de francs suisses est maintenu dans la "provision pour divers et imprévus" en vue de financer les imprévus qui pourraient survenir au cours des quatorze derniers mois de la construction (sur une période de construction totale de 30 mois).

c) Emprunt et effet du projet sur le budget ordinaire de l'OMPI

11. Il est rappelé que, aux fins du programme et budget révisé pour l'exercice biennal 2008 2009 présenté au PBC en décembre 2008, un montant de 4,9 millions de francs suisses a été approuvé (au titre du programme 29) afin de couvrir les honoraires du pilote du projet et les intérêts sur l'emprunt. La première tranche d'encaissement (d'un montant de 50 millions de francs suisses), prévue à l'origine pour décembre 2008, a été reportée au mois de mars 2009 afin de bénéficier de taux d'intérêts moins élevés. En conséquence, le montant approuvé au titre du budget ordinaire ne sera pas complètement utilisé au cours de l'exercice biennal. De même, le projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2010-2011 présenté au PBC à sa présente session couvrirait (au titre du programme 29) les honoraires du pilote du projet et les intérêts sur l'emprunt, dans l'hypothèse où deux tranches d'emprunt au maximum seraient encaissées entre la fin

de 2010 et le début de 2011. Enfin, le budget ordinaire (programme 24.4) continuera de financer le coût de location des locaux n'appartenant pas à l'OMPI pour les exercices biennaux 2008-2009 et 2010-2011, en attendant l'achèvement du projet.

II. PROJET RELATIF À LA NOUVELLE SALLE DE CONFÉRENCE : PHASE I (ÉTUDES ET PRÉPARATION DU DOSSIER ARCHITECTURAL ET TECHNIQUE COMPLET)

12. Le dossier architectural et technique complet pour le projet relatif à la nouvelle salle de conférence, ainsi que la structure de gestion du projet et le budget et le financement proposés à cet effet font l'objet du document WO/PBC/14/10 soumis au PBC et aux assemblées à leurs sessions de septembre 2009, pour recommandation et décision, respectivement.

13. Lors de l'approbation du lancement de la phase I et de l'enveloppe financière connexe pour les taxes et honoraires jusqu'à la présentation du dossier complet, d'un montant de 4,2 millions de francs suisses, le PBC et les assemblées des États membres avaient demandé au Secrétariat de réduire le coût des honoraires à payer à l'architecte et aux ingénieurs. Le coût total des honoraires a été réduit de 200 000 francs suisses environ.

III. ASPECTS DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE SÉCURITÉ AU TITRE DES NORMES UN H-MOSS CONCERNANT LA CONSTRUCTION

14. Compte tenu des liens étroits entre le site de construction en cours, l'éventuelle nouvelle salle de conférence et l'amélioration de la sécurité des bâtiments existants, le Secrétariat a décidé en avril 2009 de confier l'administration de tous ces projets à une même structure administrative : le Comité de construction et l'Équipe interne de suivi du projet, d'une part, et le pilote, d'autre part. En outre, ainsi qu'il avait été annoncé au PBC et aux assemblées des États membres en décembre 2008, le Secrétariat a demandé à l'architecte et à un certain nombre d'ingénieurs précédemment engagés pour le projet en cours relatif à la nouvelle construction de travailler également sur le projet relatif à la nouvelle salle de conférence et sur un certain nombre d'aménagements extérieurs pour appliquer les mesures de sécurité découlant des normes UN H-MOSS à tous les bâtiments (existants, en cours de construction et futurs). Ces décisions ont été prises en vue d'optimiser la préparation, la coordination et la prise de décisions sur tous ces projets, qui représentent des investissements majeurs pour l'Organisation et qui appellent un strict respect des délais parallèles et de nombreuses mesures opérationnelles immédiates.

15. On se reportera au rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures de sécurité découlant des normes UN H-MOSS, soumis au PBC dans le document WO/PBC/14/11.

IV. CONTROLE ET AUDIT PÉRIODIQUES DU PROJET RELATIF A LA NOUVELLE CONSTRUCTION

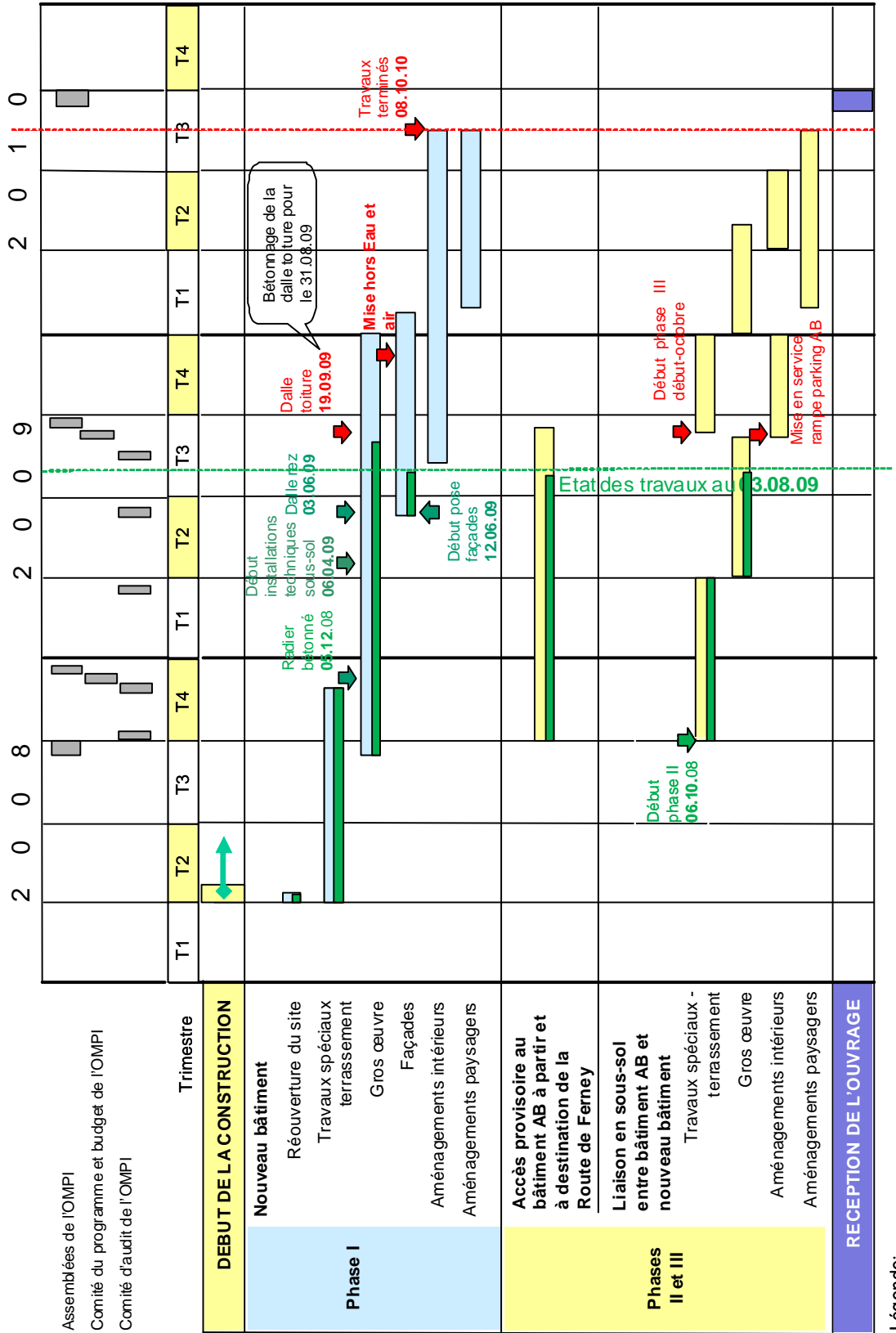
16. Le projet relatif à la nouvelle construction continue de faire l'objet d'audits périodiques par le vérificateur externe des comptes (juin-juillet 2009), le Comité d'audit de l'OMPI (mars, juin et août 2009) et la Division de l'audit et de la supervision internes (mars et premier semestre de 2009).

17. Le Comité du programme et budget est invité à prendre note du présent rapport.

[L'annexe suit]

CALENDRIER INDICATIF POUR LA PHASE DE CONSTRUCTION RELATIF AU PROJET DE NOUVELLE CONSTRUCTION

avril 2008 à octobre 2010 (mise à jour : 29.07.09)



Légende:
 dates-dés
 état avancement travaux